



# Formation

## L'urbanisme et le droit des sols

### Présentation

À première vue, le droit de l'urbanisme peut sembler d'autant plus complexe qu'il évolue régulièrement. Il repose cependant sur quelques fondamentaux relativement simples qu'il revient aux élus locaux de maîtriser. Quels sont les différents outils de planification ? À quoi servent-ils ? En quoi consiste l'urbanisme opérationnel ? Quelles sont les différentes autorisations et les procédures importantes à connaître ? Quels risques juridiques éviter ? Que prévoient les récentes modifications législatives et réglementaires ? C'est à ces questions que répond cette formation.



### Programme / objectifs pédagogiques

1. Connaître le cadre général de l'urbanisme et du droit des sols
2. Comprendre les principaux documents de planification (PLU, PLUi, SCoT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...) et leur articulation
3. Distinguer les différentes procédures d'autorisation applicables en fonction des projets concernés (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...)
4. Mesurer les contraintes à respecter en matière d'aménagement et d'environnement
5. Découvrir les modifications législatives récentes

### Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils en fonction des projets locaux, échange et partage de bonnes pratiques, évaluation sommative. Ressources documentaires « papier » et numérique (clef USB).

### Intervenant



#### Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité*, *Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

### Organisation et financement

- Session de formation de 7 heures
- Date : **vendredi 11 avril 2025** (Caen - 9h00 / 17h30)
- Coût : 390 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0301) ou par la collectivité. Inscription au moins 15 jours avant la session.



**Qualiopi**  
processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
ACTIONS DE FORMATION